

POUR AGIR

CAMPAGNE CONTRE LA VENTE DU PIEGE A POTEAU

Le piège à poteau est une sorte de piège à machoîres qui, placé en haut d'un poteau, sert à tuer des oiseaux. Son fonctionnement est le suivant: quand l'oiseau se pose sur le poteau, le piège se détend, l'oiseau a les pattes brisées et meurt dans d'atroces souffrances.
Dans la pratique ce piège tue surtout des rapaces, ceux-ci utilisant le poteau comme poste d'observation leur permettant de découvrir leur proie. Or vous le savez, les Rapaces sont protégés, leur destruction est donc interdite.

L'usage du piège à poteau est interdit mais la vente en est libre, ce qui permet à des personnes mal intentionnées ou ignorantes de s'en procurer dans des armureries ou des quincailleries et de les utiliser en des lieux inaccessibles à tout contrôle (propriétés privées par exemple).

Il y a là un vide juridique paradoxal qu'il faut combler car tant qu'aucune loi n'interdira la vente du piège à poteau l'interdiction de son usage restera lettre morte!

C'est pourquoi nous sollicitons votre aide dans cette campagne. Isolés, nos efforts n'auront qu'une faible portée; tous unis nous devons réussir et demain le piège à poteau ne sera plus qu'un mauvais souvenir. Vous pouvez intervenir de multiples manières comme nous l'avons fait nous-mêmes :

En ecrivant aux préfets de votre département et de votre région, pour leur demander qu'un arrêté interdise la vente des pièges à poteau.

En écrivant aux députés de votre département et de votre région pour leur demander d'intervenir auprès des ministres concernés.

En ecrivant directement au ministre de :

- l'Environnement 14 B^{d} du Général Leclerc 92524 Neuilly/Seine.
- l'Agriculture 78 rue de Varennes Paris 7^{e}.
- Commerce et de l'Artisanat 80 rue de Lille Paris 7^{e}.

Pour leur demander que ,pour les motifs exposés ci-dessus un décret interdise la vente du piège à poteau.

Nous vous remercions de votre coopération.

GROUPE ENVIRONNEMENT PROTECTION ORNITHOLOGIE en PICARDIE
Musée de Picardie 80000 AMIENS.

